

Comité Syndical du 7 décembre 2021

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17 h 35

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Seine Eure	NDIAYE Ousmanne	Délégué titulaire
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	BEAUCHE Jean-Charles	Délégué titulaire
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	CAREL Véronique	Déléguée suppléante
Communauté de communes de Lyons Andelle	GERICS Philippe	Délégué titulaire
Communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle	LEBOUCHER Alain	Délégué Suppléant (remplace M. PLATEL Gérard)
Communauté de communes de Roumois Seine	BROUT Cédric	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	TAURIN David	Délégué titulaire
Communauté de communes de Roumois Seine	BOUDET Yannick	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays de Conches	RONGRAIS Max	Délégué titulaire
Communauté de communes du Pays du Neubourg	PLESSIS Gérard	Délégué titulaire
Communauté de communes du Vexin Normand	BLOUIN James	Délégué titulaire
Evreux Portes de Normandie	CARRETTE Christophe	Délégué suppléant (remplace M. MABIRE Arnaud)
Interco Normandie Eure	VANDEWALLE Guido	Délégué titulaire
Interco Normandie Eure	PROVOST Jean-Claude	Délégué titulaire
Interco Normandie Eure	BENSALAH Mohamed	Déléguée titulaire
Interco Bernay Terres de Normandie	PREYRE Françoise	Délégué titulaire

Interco Bernay Terres de Normandie	DELAMARE Frédéric	Délégué titulaire
Interco Bernay Terres de Normandie	PLENNECASSAGNE Jean	Délégué Suppléant
Seine Normandie Agglomération	CAUDY Fabrice	Déléguée titulaire
Seine Normandie Agglomération	JOLLY Pascal	Délégué titulaire

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

1. Département de l'Eure	LEVITRE Arnaud	(pouvoir d'Arnaud LEVITRE à M. ONO DIT BIOT)
2. 3. Département de l'Eure	TOMASI Jocelyne	Déléguée suppléante (Claire LACAMPAGNE CROCHET)
4. Département de l'Eure	JUBERT Daniel	Délégué titulaire
5. Département de l'Eure	DESPLAT Julie	Délégué titulaire
6. Département de l'Eure	DUCHÉ Frédéric	Délégué titulaire
7. Département de l'Eure	Michaël ONO DIT BIOT	Délégué titulaire
8. Département de l'Eure	LEHONGRE Pascal	(pouvoir de LEHONGRE Pascal à BONENFANT Sylvain)
9. Département de l'Eure	DESPLAT Julie	Délégué titulaire
10. Département de l'Eure	DUCHÉ Frédéric	Délégué titulaire
11. Département de l'Eure	GRAVELLE Nicolas	Délégué titulaire
12. Département de l'Eure	LEHONGRE Pascal	Délégué titulaire
13. Département de l'Eure	COLLEMARE Françoise	Délégué suppléant (Thierry PLOUVIER)

Région Normandie :

Région Normandie	BAKI Gisèle	Délégué titulaire
Région Normandie	DOSSANG Guy	(pouvoir de M. DOSSANG à Mme BAKI)

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il précise que le CS est organisé en visioconférence depuis le siège d'Eure Normandie Numérique. Les agents présents sont Mme Elodie BOINET, Mme Véronique BABIN, M. Jean-Christophe BOYARD et M. Arnaud HADIDA.

M. Nicolas GRAVELLE annonce que M. HADIDA nouveau Directeur Général d'ENN est arrivé il y a un mois. M. HADIDA se présente en quelques mots et annonce qu'il a été cadre dirigeant Orange et gèrait les régions Normandie et Centre Val de Loire autant en production qu'en maintenance réseau. Il connaît donc bien la région de l'Eure. Il va apporter son savoir tant au niveau du réseau qu'à celui des usages du numérique. Il confirme qu'il accompagnera l'ensemble des élus présents à ce Comité. M. Arnaud HADIDA remercie les participants pour leur accueil.

M. GRAVELLE fait l'appel des délégués titulaires et des personnes suppléantes afin de déterminer si le quorum est atteint. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

M. GRAVELLE précise que ce Comité Syndical a lieu en visioconférence et en explique les règles principales règles de fonctionnement. Il présente le premier rapport.

Premier rapport : Modalités de réunion du Comité Syndical en visioconférence

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne les modalités de réunion du Comité Syndical en visioconférence. Suite à la loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes des collectivités afin d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le second rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 20 septembre 2021.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

M. GRAVELLE souligne que ce troisième rapport concerne le ROB il permet d'aborder ce qui s'est passé au sein du Syndicat en 2021 et les perspectives (débat et orientations) pour 2022. Il sera ensuite procédé au vote.

En préambule, depuis 2014, année de création du SMO, ce dernier a repris les actions engagées par le Département pour la constitution d'un patrimoine d'infrastructures numériques. La poursuite des travaux de construction d'un réseau départemental de collecte, a permis la mise en place d'un réseau radio WIMAX couvrant les zones blanches du haut débit, le raccordement de 55 collèges euros, de 3 lycées, de 6 écoles élémentaires de l'IUT d'Evreux et de plusieurs entreprises.

Les premiers déploiements FttH ont été initiés avec la mise en place d'un réseau desservant 29 000 logements, sites publics et entreprises.

En 2017, le Syndicat a terminé le projet de construction du réseau, en arrêtant un plan technique de déploiement, notamment au niveau des zones géographiques concernées. Ce programme couvre la mise en place des conventions de financement des travaux avec les financeurs (l'Etat, la Région, le Département et les EPCI), la contractualisation des différents marchés de travaux et conventions utiles à la construction du réseau.

Eure Normandie Numérique a pu ainsi commander la construction du réseau FttH de 178 000 foyers, sociétés et sites publics de l'Eure ainsi que l'installation de 66 armoires de montée en débit, apportant un très bon niveau d'ADSL à 11 405 foyers en complément du réseau WIMAX.

Mise en œuvre du déploiement du haut et du très haut débit en 2021

En 2021, il y eu une forte augmentation des prises livrées. Les difficultés continuent à cause de la conjoncture sanitaire et une remobilisation des entreprises assez compliquée après un arrêt quasi-total en 2020. L'exécution des contrats reste encore difficile, notamment avec le groupement SOBECA TEAM RESEAUX.

Les marchés les plus anciens, notamment ceux avec les sociétés AXIANS/TEAM RESEAUX, SADE/SOGETREL et CIRCET ont été menés à leur terme.

Les marchés de conception-réalisation, attribués à SOBECA/TEAM RESEAUX et ORANGE, généralisant les travaux sur l'ensemble de la zone d'intervention du Syndicat, connaissent des fortunes diverses.

Le groupement SOBECA / TEAM RESEAUX qui construit le réseau pour environ 75 000 prises environ est celui qui livre le plus de prises à un rythme satisfaisant et avec une fin de travaux prévue fin du premier trimestre 2022.

ORANGE livre à un rythme peu satisfaisant et ne nous assure aucune perspective de fin de travaux.

Le Syndicat a également, en 2021, poursuivi ses travaux de réseau structurant, en installant 12 NRO supplémentaires et en réalisant 140 km de réseau de collecte complémentaires. Ce réseau permet d'assurer l'arrivée des opérateurs FttH sur notre réseau.

Les ouvertures commerciales FttH continuent et desservent maintenant 12 EPCI distincts.

Actions de déploiement en 2021 – Perspectives 2022

Les actions de déploiement en 2021 s'illustrent par la mise à disposition de notre délégataire de 900 km de réseau de collecte cumulés, de 43 NRO en propre, interconnectés sur cette dorsale et environ 114 000 prises FttH dont 98 600 commercialisables.

Deux NRO hébergés dans les centraux téléphoniques d'Orange (NRA) sont en cours de livraison et 20 000 prises construites sont en attente de mise en exploitation auprès du délégataire. Ces prises sont en attente réception, de correctifs de défauts mineurs et de constitution de base documentaires pour assurer une exploitation satisfaisante par la délégataire.

L'année 2021 a vu l'extinction du réseau WIMAX et la migration de 800 clients de ce réseau vers des solutions FttH, ADSL, satellitaires ou 4G fixe.

M. GRAVELLE voit qu'il y a une prise de parole demandée par Mme COLLEMARE. Mme COLLEMARE annonce que M. GAVARD GONGALLUD souhaite accéder à la réunion du CS.

En 2022, il est prévu d'installer un dernier NRO, en propre, et d'équiper deux NRA pour y héberger deux de nos NRO. Ce seront 51 NRO qui constitueront notre cœur de réseau sur l'ensemble du territoire. La mise en commercialisation de 15 430 prises supplémentaires, au premier trimestre 2022, sera finalisée et il est prévu que la construction et mise en affermage de 80 000 nouvelles

prises pour atteindre 190 000 prises chez notre délégataire à la fin de l'année. Ce dernier objectif dépend grandement de la capacité à contraindre Orange à respecter ses engagements contractuels.

Mme PREYRE demande s'il est possible de transmettre la présentation de l'ensemble de ces données avec les commentaires associés.

M. GRAVELLE confirme que cela sera fait.

Délégation de service public Eure Normandie THD

M. GRAVELLE présente la Délégation de Service Public Eure Normandie Numérique. Le Délégataire de service public, Eure Normandie THD, a repris le réseau depuis plus de deux ans mais connaît toujours des difficultés d'exploitation. Ceux-ci sont dus essentiellement au fait que les raccordements finaux sont faits par des opérateurs dans des conditions économiques et techniques inacceptables et entraîne des dégradations de réseau. Eure Normandie THD rencontre aussi des difficultés de maîtrise du réseau repris en exploitation. Il est vrai qu'Eurek@, précédent prestataire exploitant, a remis une base documentaire incomplète et parfois erronée. Le réseau connaît des malfaçons et des vices cachés préjudiciables à une exploitation fluide.

La commercialisation rencontre un réel succès puisque 30 000 clients sont actuellement activés ou en cours de raccordement auprès des 4 fournisseurs d'accès internet nationaux. Free représente 40 % du marché, Orange 35 % et deux opérateurs moins performants sont SFR avec 11 % et surtout Bouygues avec seulement 7 % des parts de marché.

Eure Normandie THD a engagé la livraison de prises sur le réseau puisqu'environ 10 000 des 60 000 prises de la zone concessive sont en commercialisation.

Plan de communication

Eure Normandie Numérique poursuit une communication dynamique par l'actualisation régulière des cartes de déploiement sur son site couvrant exhaustivement des zones de travaux non représentées il y a quelques mois.

Des actions de communication sont menées comme la mise en place de panneaux de chantier, de signalisation de véhicules de travaux, de chasubles « Eure Normandie Numérique » distribués aux entreprises de travaux, les réunions en mairie lors de lancements de travaux et boîtage des adresses éligibles lors des ouvertures commerciales, des inaugurations de NRO.

De plus, la Commission Communication va proposer la mise en place de panneaux d'information dans toutes les communes couvertes par le réseau optique, des peintures spécifiques de type « street art » ou trompe l'œil sur les NRO que nous avons installés.

M. GRAVELLE annonce aussi que les Présidents d'EPCI ont reçu récemment suite à la concertation de Mme JACQUES et M. DELAMARE (Commission Communication) un point du déploiement de la fibre. Cela sera fait régulièrement en 2022 également.

Organisation interne Eure Normandie Numérique

En 2020, l'année a été marquée par le départ de M. DUCHÉ et de mon élection en qualité de Président du Syndicat. M. MERCIER, délégué stratégique a également quitté le Syndicat et M. HADIDA, nouveau directeur général, est arrivé en novembre 2021. M. HADIDA assurera la poursuite des projets en cours et le développement de l'Agence du Numérique à venir.

Mesdames Elodie CRESPIEN et Anaïs BULOT ont obtenu leur concours d'adjointe administrative principale.

Il y aura dans les deux prochaines années (2022 – 2023) un recrutement éventuel d'un profil administratif pour le lancement des Usages du numérique.

En 2021, les charges du personnel représentaient environ 61 % du budget prévisionnel.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée s'il y a des questions et des observations sur cette partie.

Mme Françoise COLLEMARE a une question : « a-t-on validé et lancé des pénalités à Orange ? M. GRAVELLE passe la parole à M. DUCHÉ.

M. DUCHÉ confirme qu'il y a des pénalités contractuelles liées au marché. Orange ne respecte pas ses engagements (en termes de qualité des réalisations et de respect des échéances), le montant des pénalités a atteint les 9 millions d'€ pour un marché de 70 Millions d'€, Orange perd donc de l'argent.

La négociation avec Orange est arrivée maintenant au niveau national avec des discussions avec Mme Fabienne DULAC, la numéro 2 d'Orange.

Nous souffrons d'une véritable inertie, nous réfléchissons à une reprise en régie d'une partie du pilotage de ce marché, afin de reprendre la main de manière concrète sur le déroulement, ceci ne plaira pas à Orange car cet aspect touche directement à leur corps de métier. M. DUCHÉ dit aussi que France TELECOM avait le respect du marché et de l'engagement alors qu'ORANGE ne l'a pas aujourd'hui. M. DUCHÉ dit à M. HADIDA qu'il est désolé de dire cela, M. HADIDA confirme que c'est malheureusement la réalité.

Si les négociations n'aboutissent pas avec Orange, la reprise du marché d'une partie du pilotage du marché peut être tentée. Une atteinte à l'image de marque d'Orange pourrait être un moyen de pression via par exemple un communiqué de presse, afin d'exposer factuellement leur manquement, ceci est le cas dans le département de l'Eure mais aussi dans les RIP dont ils sont responsables (prise d'attribution de marchés de réalisation de travaux) en France. Ceci n'est que peu rassurant.

Il est vrai que les administrés suivent de près le déploiement de la fibre dans l'Eure. Ces derniers vont voir les poseurs qui installent la fibre, le branchement des boîtiers. Nous avons des problèmes de réception des armoires. Lorsqu'Orange nous remet les armoires, nous devons les réceptionner avant de les transmettre à notre délégataire pour la maintenance et la commercialisation. Les routes optiques ne sont pas viables (un laser est mis à un bout de la fibre et doit finir sa route à un autre bout déterminé et retrouver dans l'armoire l'étiquette correspondante). Il y a un grand manque d'implication de suivi des sous-traitants car ceux-ci peuvent arriver à un niveau de 4 voire 5 sous-traitants de sous-traitants.

Mme Françoise Collemare demande s'il n'y a pas un autre opérateur qui est capable de prendre le relais d'Orange. M. DUCHÉ répond que c'est une bonne question. M. GRAVELLE ajoute que ce sujet est prioritaire pour ENN.

Mme Françoise Collemare demande s'il aurait été possible d'attribuer les marchés autrement qu'à ORANGE. M. DUCHÉ répond qu'ils ont été répartis comme suit : sur les trois marchés de conception - réalisation : 1 à ORANGE et 2 ont été octroyés à un groupement SOBEGA TEAM RESEAUX, et ceux conformément aux règles de la commande publique et notamment au travers des critères d'attribution fixés dans le règlement de la consultation. Il est aussi vrai que les relations dans la réalisation avec SOBEGA TEAM RESEAUX ont été aussi tendues avec la Direction de cette entreprise mais le retard a été atténué même si de fort désaccord juridique et financier persiste.

Nous avons constaté des erreurs de pilotage dans la réalisation de ce chantier par ORANGE. Beaucoup de réunions ont été menées, ils nous trouvent exigeants, il faut préciser que nous exigeons un niveau de qualité suffisant pour que notre délégataire puisse vendre une fibre optique qui fonctionne.

M. LEBOUCHER a également une question sur l'effacement de réseau et veut savoir si cela est réglé car il y a beaucoup de communes concernées et est en conflit avec l'installateur. M. HADIDA répond que nous venons de lancer des mises en demeure pour réactiver les travaux sur ces zones et produire les prises sur ces tronçons. M. LEBOUCHER demande s'il peut communiquer un délai aux administrés. M. HADIDA précise que les mises en demeure partent cette semaine. M. HADIDA pense que dans les deux semaines nous allons recevoir la réponse de nos prestataires.

MME CAREL a une question sur l'état des poteaux notamment un qui est cassé par le pied et orienté sur la Départementale 613 (Thiberville – Duranville) très circulante. Ce poteau peut être très dangereux surtout avec la météo (vent) qui est annoncée. MME CAREL demande qui est responsable en cas d'accident. M. HADIDA demande si MME CAREL a l'immatriculation du poteau. Mme CAREL précise que ce poteau se situe au rond-point du Louvre à THIBERVILLE. M. HADIDA suppose que c'est un poteau Orange. De plus, chaque maire peut signaler un dommage réseau sur le site d'ENTHD. Mme CAREL précise que cela fait déjà très longtemps que ce poteau est cassé depuis l'année dernière.

M. HADIDA signale qu'ORANGE a énormément de retard sur la reprise des poteaux défectueux, et cela depuis la dernière tempête. M. HADIDA va « relancer » le Directeur des Collectivités locales d'ORANGE sur le sujet.

M. LEBOUCHER souhaite avoir une précision quant à la prise en charge financière de la casse de la fibre. Il a le cas sur le territoire Pont-Audemer, Val de Reuil. Ne serait-il pas envisageable qu'un sous-traitant (point d'appui) soit responsable de tous les changements de poteaux défectueux, de la sécurité en général. Il est vrai que les municipalités n'ont pas de recours sur quiconque.

M. HADIDA répond qu'il y a trois types de poteau :

- 1) Poteau qui appartient à ENN, nous pouvons faire ce que nous voulons,
- 2) Poteau qui appartient à EDF ENEDIS,
- 3) Poteau qui appartient à ORANGE (signalisation à faire)

Dans tous les cas, mairie et services d'urgence, une mise en sécurité doit être faite en tronçonnant le poteau (essayer de ne pas trop le faire) et à le mettre sur le côté. Une signalisation est faite ensuite « en terrain (ou en danger). M. HADIDA précise qu'ORANGE a un retard de 800 poteaux.

Mme CAREL ajoute que sur la D613 beaucoup de camions circulent entre THIBERVILLE et DURANVILLE (juste après le rond-point du Louvre direction Duranville), un gros coup de vent tout à l'heure a « emmené » le poteau sur la chaussée.

M. DUCHÉ demande à ce que les patrouilleurs départementaux et l'astreinte soient prévenus afin d'intervenir tout de suite. Il faut une mise en sécurité immédiate.

M. Jean-Charles BEAUCHE souhaite intervenir et dire aux maires que ceux-ci doivent signaler quand un poteau doit être tronçonné et déplacé. Il est ancien technicien d'ORANGE. Il faut dans ce cas le dire plutôt deux fois que pas.

Mme PREYRE demande, suite à réflexion qu'elle a eu lors de la Conférence des Maires : si une commune veut réaliser enfouissement ligne électrique et téléphonique (fibre) sur une partie de leur territoire, y-a-t-il la possibilité de changer la technique (de l'aérien à l'enfouissement), la modification est elle possible, aux frais de qui etc...

M. BOYARD répond que l'enfouissement de réseau est soit de la responsabilité du constructeur quand le réseau est en cours de déploiement, ce qui est évité maintenant, soit de l'exploitant du réseau (ENTHD).

Il y a aujourd'hui des difficultés avec le SIEGE, car nous sommes un acteur nouveau dans le milieu des enfouissements. Il y a eu quelques problèmes de coordination de travaux, car nous sommes de nouveaux intervenants. Un modus operandi a été trouvé et sommes en train de rattraper notre retard.

Il est prévu de réaliser l'enfouissement en simultané et éviter de créer des retards au SIEGE.

Des réunions de coordination ont eu lieu. Mme PREYRE dit que cela est très bien mais ne savait pas qu'il y avait cette synchronisation avec le SIEGE.

M. GRAVELLE annonce que les questions réponses sont terminées. M. JAMES BLOUIN va présenter la partie financière du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

M. BLOUIN commence par expliciter la situation financière via l'état de la dette, l'accompagnement bancaire, l'utilisation de la ligne de trésorerie interactive, le plan de financement :

Pour expliquer aux nouveaux membres du Syndicat, les partenaires financiers (Région, Département &EPCI) jouissent d'un accompagnement de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) grâce au montage du dossier porté par le Syndicat au bénéfice de ses membres. L'objectif était d'obtenir des emprunts à taux très avantageux et de simplifier le recours à l'emprunt pour ses partenaires en montant un dossier d'instruction à l'échelle départementale, donc unique, afin d'éviter à chaque collectivité de décrire le projet d'aménagement numérique lors de la demande d'emprunt.

La Banque Européenne d'Investissement a validé le projet pour une enveloppe totale d'emprunt de 92,5 millions d'€ par le biais de ses 4 banques partenaires (groupe BPCE Banque Populaire Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Banque Postale). L'enveloppe à ce jour a été consommée à hauteur de 10,25 M€ soit 11 % de l'enveloppe totale. Huit emprunts ont été sollicités répartis sur 6 EPCI.

Considérant le versement des redevances de la DSP, l'évaluation du besoin a diminué en passant de 40 à 30 M€ pour la période juillet 2021- juillet 2022. Le contrat a été confié à la Caisse d'Epargne avec une commission de non utilisation à 0 et un taux d'intérêt très modeste de 0,24 % sur les fonds utilisés.

À ce jour, le montant des crédits mobilisés s'élève à 9,8 M€.

Une réévaluation du besoin en crédit s'effectuera à l'été 2022 lors du renouvellement du contrat, en fonction de l'avancée des travaux et de la perception des redevances du délégataire (qui se fait par rapport au nombre de prises que nous leur remettons en exploitation).

La négociation financière de la DSP a permis d'obtenir une forte redevance qui bénéficiera aux EPCI en les remboursant à hauteur de 33 % de leur contribution financière . Ce remboursement, de 14 M€ au total tous EPCI confondus, s'échelonne sur 3 ans et commencera en 2023 (50 % la 1^{ère} année et 25 % en 2024 et 2025).

Le graphique projeté à l'écran montre l'actualisation du financement du projet en diminuant la part des EPCI d'un tiers et en augmentant d'autant celle du Syndicat.

La structure budgétaire actuelle est la suivante : trois budgets distincts, un budget principal pour le fonctionnement du syndicat, un budget 1G et un budget 2G qui nous intéresse le plus avec le déploiement.

En ce qui concerne le budget principal, les dépenses de fonctionnement évoluent essentiellement selon les variations de l'effectif du SMO et des besoins en assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Elles ont augmenté de + 9% en 2021 (l'effectif moyen est passé de 11 à 11,4 personnes avec le recrutement en fin d'année d'un DGS à temps complet).

Les recettes de fonctionnement ont augmenté fortement à partir de 2019 du fait du versement de la redevance de frais de contrôle versée par le délégataire de service public qui s'élève à 250 000 € les 3^{èmes} années et les 3 dernières années du contrat de DSP d'une durée de 20 ans (150 000 € les 14 autres). Une baisse de 15 % des recettes de fonctionnement est constatée en 2021 du fait de la diminution de la contribution du Département décidée lors de la préparation budgétaire fin 2021.

En 2022 les recettes vont se stabiliser et les dépenses devraient continuer de croître, liées au recrutement d'un DGS à temps complet.

Les dépenses d'investissement évoluent en fonction des besoins en matériel, mobilier, informatique et logiciel. 2018 : dépense la plus importante est l'acquisition d'un logiciel comptable et 2021 l'achat d'ordinateur portable pour permettre le télétravail.

Pour rappel, les recettes d'investissement sont issues des dotations aux amortissements et complétées d'un prélèvement en section de fonctionnement si besoin.

En 2022, les dépenses seront ajustées selon les besoins en informatique (parc informatique version Windows 7 vers Windows 10 voire 11).

Le budget estimatif 2022 : fonctionnement 1,2 M€ tant en dépenses que recettes et les investissements 30 k€ tant en dépenses que recettes.

M. BLOUIN poursuit la synthèse avec le Budget 1G. C'est le premier réseau fibre qui a été conçu dans les années 2000.

Les dépenses concernent essentiellement les frais de maintenance et des locations d'antenne radio. Le réseau vieillissant. Les dépenses augmentent depuis 2018 dans une moindre mesure en 2021 du fait de l'arrêt de maintenance sur le parc WiMax (+ 10 %), parc éteint officiellement depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les recettes sont générées par la location de fibre noire sur le réseau de première génération. Elles ont augmenté en 2017 suite à la récupération du réseau d'Eure@seine et en 2019 suite à la récupération en régie directe du parc radio et des recettes afférentes (WiMax notamment). Elles ont baissé en 2021 (- 29 %) suite à l'extinction du WiMax et à quelques résiliations de liens de fibre noires

En 2022, les recettes devraient diminuer sensiblement suite aux résiliations de liens de fibre noire.

Les dépenses devraient toujours augmenter avec le démantèlement du réseau WiMax mais contrebalancé par la baisse du coût du forfait du marché de maintenance du 1G (puisque le marché est arrivé à son terme, un appel d'offre est en cours pour le renouvellement mais sans considération de la gestion du parc WiMax).

Les dépenses d'investissement de ce budget évoluent sur les travaux nécessaires sur le réseau 1^{ère} génération. En 2019, une remise à niveau du réseau de collecte a été indispensable (désaturation du réseau). 2021 a été dédiée essentiellement à des dépenses d'extension du réseau, de désaturation à la Heunière et de dévoiement.

Les recettes sur cette section proviennent des dotations aux amortissements.

En 2022, les coûts notables sur cette section porteront sur la finalisation du dévoiement de Louviers, de renouvellement de matériels à changer identifiés lors des audits du réseau et d'éventuels travaux en cas de casse réseau.

Le budget estimatif 2022 : fonctionnement 687 k€ tant en dépenses qu'en recettes et les investissements 187 k€ tant en dépenses qu'en recettes.

M. BLOUIN poursuit la synthèse avec le Budget 2G. C'est le budget qui nous intéresse tous.

En dépenses de fonctionnement, ce budget supportait jusqu'en 2019 la rémunération à Eurek@, précédent concessionnaire, et supporte aussi tous les frais de fonctionnement liés au déploiement du réseau FttH jusqu'à ce que les zones puissent être remises au délégataire qui prend le relais sur les charges à supporter comme la location des infrastructures existantes pour passer notre fibre, redevances et taxes liées au NRO, etc... En 2022, les dépenses ont augmenté de 11 % à cause des coûts de location de l'infrastructure d'Orange. La location des fourreaux coûte très cher.

Les recettes jusqu'en 2019 provenaient des abonnements perçus de la commercialisation de notre réseau par le biais de la DSP Eurek@ (modèle de régie intéressées et donc plus équilibrée en dépenses /recettes). A partir de 2020, les recettes augmentent manifestement suite à la négociation de la nouvelle DSP renouvelée, confiée à AXIONE (devenu Eure Normandie THD suite à la création de la société ad hoc à la signature du contrat) avec des redevances de frais d'usage de plus de 200 M€ sur la durée du contrat qui sont adossées au nombre de prises que le Syndicat leur remet chaque année d'exploitation. En 2021, elles ont continué de croître compte tenu du volume de prises remises au délégataire cette année (+ 65 %). M. BLOUIN rappelle que M. GRAVELLE en a parlé dans son préambule.

La capacité d'autofinancement dégagée permet d'une part d'absorber le reste à charge du Syndicat sans passer par l'emprunt, de rembourser à hauteur d' 1/3 les EPCI et d'envisager le déploiement des

usages et services du numérique au bénéfice de ses membres mais aussi du reste du territoire (communes, associations, acteurs privés, citoyens, etc...) si les membres du Comité Syndical retiennent cette option.

Les perspectives budgétaires 2022 : les recettes vont continuer à augmenter selon le nombre de prises remises en exploitation au délégataire de service public et en dépenses, l'achèvement de certains secteurs va permettre de lancer les amortissements afférents. Le reste des dépenses devraient rester identiques à 2021 et suivre l'évolution du déploiement.

L'évolution en section d'investissement

Les recettes proviennent principalement des membres du Syndicat et de l'État. Sur les 186 M€ de subventions prévues par conventions de financement (avant remboursement EPCI), 144 M€ ont été versés jusqu'en 2021.

Le niveau des dépenses évolue quant à lui en fonction de l'avancement des travaux. Un début d'accélération en 2018 a été remarqué, en 2018 avec un infléchissement de la courbe en 2021 avec l'approche de la fin du programme du déploiement (solde marchés dits historiques).

Dans le même temps, le nombre de factures mandatées augmente d'année en année mais devrait commencer à diminuer à partir de 2023.

M. BLOUIN termine sa présentation. L'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'opération déploiement du Très Haut Débit sur l'Eure évolue comme le graphique le montre à l'écran. Cette AP/CP devrait en principe s'achever en 2023 avec la fin de la facturation d'Orange.

En 2022, en recettes, les subventions du Département et des EPCI seront soldées intégralement comme le prévoit les conventions de financement. Les recettes d'investissement pour les années à venir porteront essentiellement sur la Région et l'Etat jusqu'à la fin du déploiement.

En dépenses, les crédits qui seront inscrits porteront principalement sur les hypothèses de facturation des 2 derniers marchés Orange et Sobeca Team Réseaux.

Sera également prévu environ 3 M€ pour le réseau de collecte pour finir l'interconnexion des derniers Nœuds de Raccordement Optique.

Concernant le déploiement éventuel des usages et services du numérique : aucun crédit n'est inscrit au budget 2022, car si les membres du Comité décident de transformer le Syndicat en Agence du Numérique les premiers projets pourront être portés via l'enveloppe destinée à cet effet dans le cadre de la convention de la DSP qui s'élève à 1 M€ sur la totalité du contrat (20 ans).

Le budget estimatif 2022 : fonctionnement 18 M€ tant en dépenses que recettes et les investissements 48 M€ tant en dépenses que recettes.

M. GRAVELLE remercie M. BLOUIN de sa présentation claire et demande aux délégués s'ils ont des questions à poser.

M. GRAVELLE précise que compte tenu du retard de déploiement, les recettes du délégataire se voient diminuées et pourrait compromettre le début du remboursement aux EPCI à compter de 2023. Les décisions seront prises au premier voire second trimestre 2022. M. BLOUIN pense que cela sera préférable de le faire au tout début du 1^{er} semestre 2022. Les EPCI doivent savoir comment

monter rapidement leurs budgets 2023. Leur remboursement pourrait être lissé sur 4 ans et non pas 3 ou reporté d'un an et pour débiter en 2024.

M. GRAVELLE ajoute que tous ces éléments sont liés à nos difficultés de déploiement (Orange) parce que s'il n'y a pas de déploiement suffisant le montant des redevances n'augmente pas. C'est un sujet de préoccupation pour tous.

M. JUBERT souhaite savoir si Mme Annie JACQUES va poursuivre les réunions de présentation et questions réponses dans les différents EPCI.

Mme JACQUES précise que les réunions de lancement des zones de raccordement optique dans les EPCI ont été faites sauf dans la partie de Mainneville qui est prévue au 1^{er} trimestre 2022. Elle va poursuivre un grand nombre de rendez-vous dans les mairies pour faire le point sur les déploiements, pour expliquer en cas d'ouverture comment se passent les raccordements, l'arrivée des fournisseurs d'accès, etc... M. JUBERT va appeler Mme JACQUES pour fixer rendez-vous avec une ou deux communes de son territoire.

M. GRAVELLE recommande aux présidents d'EPCI, aux élus d'être pédagogues. Les réunions de communication et d'information dans les mairies de beaucoup de communes sont très importantes. M. JUBERT souhaite ajouter que Mme JACQUES rend un travail très efficace et mérite d'être félicitée.

M. GRAVELLE donne la parole à M. Frédéric DELAMARE qui informe l'assemblée qu'un rendez-vous avec le délégataire sur le sujet de la communication avec Mme JACQUES est prévu le 21 décembre 2021 pour apporter des éléments complémentaires.

M. DELAMARE pense qu'il sera opportun de reprendre au cours du 1^{er} trimestre 2022, un tour d'horizon, par EPCI ou par groupement de communes, une nouvelle série de rendez-vous, pour savoir qui fait quoi, quels sont les enjeux et sujets. Il y aura de toute façon de nouveaux documents à créer et diffuser. M. DELAMARE précise qu'il a eu déjà des demandes sur l'intercom de Bernay et que cela doit être aussi le cas sur d'autres EPCI.

M. DELAMARE ajoute qu'il a été convenu avec le délégataire un planning sur les actions de communication : 21 décembre 2021 => 1^{er} temps d'échange puis deuxième quinzaine de janvier 2022.

Mi-février des éléments concrets de la communication seront présentés par la Commission Communication à l'ensemble du Syndicat. Mme JACQUES souhaite aussi ajouter que notre délégataire à renforcer son équipe Communication. Mme JACQUES espère que la nouvelle personne qui va arriver va permettre de rendre plus facile et dynamique l'avancement de la communication.

M. DELAMARE confirme que Mme JACQUES et lui-même vont donc rencontrer la personne qui va intégrer l'équipe communication d'AXIONE.

M. GRAVELLE annonce qu'il passe au vote concernant l'adoption de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Utilisation des véhicules de service

M. GRAVELLE précise que ce 4^{ème} rapport concerne l'utilisation des véhicules de service. Ce rapport régularise la formalisation de ce sujet. Le règlement intérieur du Syndicat liste tous les éléments mais

aucune délibération correspondante n'a été prise. M. GRAVELLE demande si l'assemblée a des questions ou des remarques. Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Modification du règlement du télétravail

M. GRAVELLE indique que des précisions devaient être apportées, en cas de missions réalisées en télétravail de 2 jours ou 4 demi-journées maximum, une allocation forfaitaire de 5 € par semaine pour 2 jours (plafond) de télétravail sera versée (soit 2,50 € par jour conformément au barème accord FP du 13 juillet 2021 et barème URSSAF) pour prendre en charge les coûts afférents supportés par l'agent.

Le précédent règlement ne précisait pas le rythme de versement ni de plafond annuel qui sera, conformément au décret du 26 août 2021, fait sur un rythme trimestriel et dans la limite d'un plafond de 220 € TTC par an.

M. GRAVELLE demande si l'assemblée a des questions ou des remarques. Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Sixième rapport : Etat des lieux FttH

M. GRAVELLE donne la parole à M. BOYARD qui va présenter la situation des travaux en cours.

M. BOYARD précise que la carte affichée sur l'écran est celle qui est aujourd'hui sur le site internet d'ENN. Sur l'encart plusieurs chiffres sont inscrits et témoignent de l'avancement des travaux :

Nombre de prises en étude	:	0
Nombre de prises en construction	:	32 279
Nombre de prises en attente de réceptions	:	36 355
Nombre de prises construites	:	114 075 dont 98 645 commercialisables

Quelques zones techniques sont présentées en détail entre la partie construction et exploitation. Il y a des zonages techniques et il est visible en arrière-plan les communes où est le service est disponible. Cette carte indique les zones d'ouverture commerciale et des points d'attente car il y a, comme l'indiquait M. LEBOUCHER, il y a des problématiques d'enfouissements de réseaux.

Le Syndicat reviendra vers les maires dès que nous aurons reçu la programmation précise zone par zone des enfouissements afin que ces derniers puissent avoir des éléments pour répondre à leurs administrés.

Les chiffres indiqués dans notre périmètre ENN, il n'y a plus de prises en étude mais des prises en cours de travaux. Ce sont les zones en orange ou orange clair en fonction du degré d'avancement. En orange clair, ce sont des zones (torpillage données) pour basculer en phase d'exploitation et des hors mises d'affermage auprès de notre délégataire.

Il y a 32 279 prises en construction et 36 355 en attente de réceptions. Il y a donc de gros volumes de réseaux avancés.

Les 114 075 prises construites sont dans la base d'exploitation et 96 000 prises ouvertes commercialement. Dans ces 114 075 prises, la bonne nouvelle est qu'il y a les prises qui sont en attente de commercialisation en raison du respect des 3 mois d'attente de gel commercial. Nous avons aujourd'hui plus de 100 000 prises sur le territoire qui sont ouvertes à la commercialisation. Nous avons franchi un seuil, cap symbolique. Il y a encore beaucoup de travail à réaliser.

M. GRAVELLE remercie M. BOYARD. M. GRAVELLE demande la diapositive de l'ordre du jour afin de prendre le point suivant.

M. Fabrice CAUDY, Délégué Titulaire de Seine Normandie Agglomération - Vexin sur Epte souhaite savoir où en sont les travaux avec Orange. Sur cette commune le service actif est prévu début 2022. M. CAUDY pose la question à M. BOYARD.

M. GRAVELLE précise que c'est une question délicate. M. CAUDY signale que la situation n'évolue pas depuis déjà un certain temps. M. GRAVELLE répond qu'il comprend la question et que c'est pour cela qu'EURE NORMANDIE NUMERIQUE met la pression à ORANGE pour récupérer un plan de déploiement réaliste.

M. DUCHÉ a déjà parlé de ce sujet plus tôt dans ce comité.

M. GRAVELLE veut bien laisser M. HADIDA compléter la réponse à la question. M. HADIDA confirme qu'ENN a rencontré Orange la semaine passée, la pression et le suivi sont hebdomadaires. Pression a été engagée auprès de la Numéro 2 d'Orange par le Président. Les effets vont venir et réponse va nous être faite sûrement très prochainement.

M. CAUDY souhaite savoir si les délais finalement vont être tenus ou pas. M. HADIDA confirme qu'Orange ne respecte pas ses plannings et que c'est pour cela qu'Orange comptabilise 9 millions d'€ de pénalités. Aucune autre réponse ne peut être faite maintenant. M. CAUDY ajoute qu'à son domicile il réceptionne uniquement Internet en Catching box 4G. Il y a sûrement des problèmes de réception de PM dans ces zones. M. CAUDY remercie Messieurs GRAVELLE et HADIDA de leurs explications.

M. DUCHÉ signale à M. CAUDY qu'il se connecte à Internet comme lui avec la catching box 4G pour travailler à son domicile. Les zones où est M. CAUDY sont presque finalisées. M. DUCHÉ va vérifier ce qui peut être confirmé et va revenir vers M. CAUDY. M. CAUDY remercie M. DUCHÉ.

M. Nicolas GRAVELLE reprend la suite des questions diverses.

M. BOYARD a présenté l'état d'avancement des travaux de déploiement. Le plan d'action envisagé pour débloquer la situation SOBECA ORANGE a été largement abordé. Il laisse la parole à M. BONENFANT pour nous expliquer le plan de communication prévu pour marquer l'arrivée du 30 000ème abonné et le schéma directeur des usages du numérique.

M. BONENFANT annonce que la stratégie de développement des usages et des services du numérique du département de l'Eure avance. Une deuxième réunion focus groupe s'est déroulée le 15 novembre 2021. Un grand nombre des Intercommunalités a été rencontré mais regrette toutefois que toutes n'aient pas été représentées. La stratégie de développement des usages et des services

numériques va être finalisée d'ici la fin de ce mois et présentée lors de la commission des usages du 6 janvier 2022.

Cette stratégie va décliner un socle à destination des communes pour constituer des ressources techniques et favoriser de manière mutualisée des solutions de téléphonie sous IP, des solutions de sauvegarde en ligne, de mise en œuvre d'une centrale d'achats, d'animation d'un centre de ressources utilisées par l'ensemble des communes et des EPCI du département de l'Eure

Le schéma va décliner trois axes principaux :

- Les citoyens et des territoires pour favoriser l'inclusion numérique de tous, plus de 90 000 Eurois sont touchés par l'illectronisme, le but est de les former à utiliser les moyens de communication indispensables au XXIe siècle
- Le développement des services numériques de demain et l'accompagnement de la transformation numérique du territoire comme la télémédecine, la dématérialisation des services administratifs, le développement de tiers lieux des territoires, pour faire en sorte que le développement économique du territoire eurois se fasse avec les stratégies numériques
- La performance et la résilience pour le développement d'un territoire qui soit durable : l'ensemble des capteurs qui pourrait être déployé sur le territoire et l'hyper-vision qu'on pourrait en faire en appui auprès des communes

Un document sera finalisé à la fin du mois, présenté en commission début janvier 2022 pour le travailler et le valider ensuite.

M. GRAVELLE précise que ce sont des axes, des pistes de réflexion, des thèmes à étudier et à déterminer.

M. GRAVELLE demande s'il y a d'autres questions, l'ordre du jour étant terminé.

M. Jean-Charles BEAUCHE souhaite revenir sur le rapport de la modification du règlement du télétravail. Il signale qu'il ne comprend pas la limitation à deux jours de télétravail à ENN. Etant donné que l'on travaille 47 semaines de travail par an, il est aberrant de placer le plafond à 220 € maximum. Ce montant n'est pas exact car il pourrait atteindre 235 €. M. GRAVELLE précise qu'ENN respecte le décret paru le 26 août 2021.

M. BEAUCHE pense que c'est une aberration et cette modification limite la possibilité de télétravailler deux jours par semaine. M. GRAVELLE précise que la réglementation bloque à 3 jours maximum avec un forfait annuel plafonné à 220€.

M. Gérard PLESSIS souhaite prendre la parole au sujet de la réduction des effacements de réseau. M. PLESSIS demande s'il est possible de diminuer le temps de démantèlement des mâts des zones concernées comme lors de chantiers pour la partie électrique.

M. BOYARD répond que notre exploitant a eu du mal à prendre en compte le volume de travaux d'effacement (beaucoup d'actions engagées dans l'ensemble du département) et le SIEGE ne connaissait pas bien notre exploitant. Le temps que chacun se connaisse, mette en place des

procédures et des charges de travail, nous sommes donc dans cette phase transitoire qui est en train de se terminer.

Des discussions ont eu lieu aussi avec Orange pour que nous évitions d'attendre que ces travaux soient finis avant de mettre nos câbles en sous terrain. Nous avons revu les procédures afin d'éviter d'être « victimes » de l'ensemble des procédures.

Nous allons essayer d'obtenir une fluidité d'action avec notre délégataire, les résultats se remarqueront fin du 1^{er} semestre 2022. De plus, une fois que le SIEGE transmet les ordres de travaux à Orange, nous pouvons intervenir.

Mme Françoise PREYRE demande si nous avons un état des retours sur incidents des zones déjà équipées de la part des utilisateurs. La fibre fonctionne-t-elle bien ou y-a-t-il beaucoup d'anomalies ?

M. GRAVELLE répond que ces commentaires sont donnés par des habitants sur les réseaux sociaux, des appels téléphoniques reçus ici, les élus, le personnel terrain d'ENN et ENTHD.

M. BOYARD précise que notre exploitant réalise un rapport annuel (taux d'incident avec des temps de disponibilité du réseau au niveau macro) pour voir si le réseau est bien traité et aussi de résoudre les incidents remontés par les utilisateurs au fil du temps et réglés via tickets d'intervention.

Mme PREYRE demande si finalement le bilan est plutôt positif si nous ne tenons pas compte des cas isolés.

M. HADIDA précise que nous gérons les problèmes via les tickets d'exploitation des signalements d'incidents sur le réseau. La disponibilité du réseau est plutôt très bonne.

M. BLOUIN ajoute aussi que l'indisponibilité du réseau peut venir aussi d'exploitants malveillants, mal rémunérés qui coupent volontairement certaines fibres pour raccorder leurs clients. Il espère aussi que ce temps est révolu.

M. BOYARD complète les propos pour dire que sur le site Orange il y a la possibilité de faire une déclaration d'incident réseau en direct, cela est également possible sur le site internet d'Eure Normandie THD. Cette démarche permet d'entrer les événements dans des procédures industrielles et ce sont des ouvertures officielles qui sont enregistrer et suivies par les équipes d'intervention de de réparation dédiées.

M. HADIDA suggère que des liens sur le thème de la déclaration de dommage sur le réseau soient indiqués dans le procès-verbal de ce Comité comme pour :

AXIONE : <https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/EUR>

ORANGE : <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/signaler>

M. LÉBOUCHER, délégué Intercommunalité Pont Audemer – Val de Reuil, voudrait avoir quelques informations sur les réceptions de travaux voirie, avant le gel commercial, les responsables des communes sur le côté sud du territoire d'Ecaquelon par exemple qu'il connaît bien, il arrive souvent que des traversées de routes ne soient pas rétablies (revêtement de sol pas fait), c'est le cas encore à ce jour, des entrées de propriétés sont laissées à l'abandon.

M. LÉBOUCHER ajoute que des coupures de fibre sont aussi faites par certains sous-traitants d'opérateurs, il y a quelque temps il avait discuté avec M. DUCHÉ de la formation de ces professionnels. Souvent les sous-traitants sont surchargés de demandes, ces derniers ne sont pas

fermés et agissent mal (coupe de certaines fibres par exemple pour brancher le voisin). M. LEBOUCHER remercie Messieurs BOYARD et LATIL de leur écoute et de leur réactivité dans un bon nombre de dossiers.

M. LEBOUCHER voudrait savoir quels moyens de pression nous pouvons avoir pour minimiser tous ces petits problèmes là.

M. BOYARD précise que pour les réfections de revêtements, il est en général attendu les PV des gestionnaires de voirie avant que les travaux ne soient terminés. Les moyens de pression sont de ne pas payer les travaux qui ne sont pas finis, des réunions de chantiers sont organisées pour clore les dossiers (réceptions pas faites, réfections pas faites, le contrat court, il y a retard de livraison des documents et donc des pénalités). Lors de réunions de suivi de chantiers pour suivre ces travaux, il est aussi indispensable de rappeler le respect de l'ensemble des éléments.

En ce qui concerne les réparations les difficultés sont les mêmes que les intervenants sur les réseaux, c'est un problème que l'on subit. AXIONE engage des audits pour s'assurer de la bonne fin des travaux (remise à niveau).

M. LEBOUCHER ajoute aussi que beaucoup d'administrés et clients fibre constatent qu'ils ne bénéficient pas toujours du débit annoncé par les opérateurs.

M. HADIDA répond qu'il n'y a pas d'atténuation avec la fibre optique, s'il y a des différences de débit c'est dû à la gestion des profils équipements ou clients dans les OLT et ONT qui peuvent être différents pour chaque opérateur.

L'**ONT** (Optical Network Termination) est un élément qui assure l'adaptation optique / électrique et le filtrage des flux entrants et sortants destinés au client d'une offre en **fibre** optique. Le débit doit être constant et cohérent à ce qui est théoriquement proposé. S'il y a une différence, celle-ci est liée soit au forfait, limitation possible par certains opérateurs, soit due à des configurations machine.

Côté réseau ENN, notre réseau est sensé délivrer le débit théorique tel qu'il est présenté.

Mme Jocelyne DE TOMASI – Canton de Breteuil, habitante de Rugles - indique que sa maison a été équipée de la fibre en début d'année, elle observe que c'est un plaisir de télécharger une session plénière ou une commission permanente de 1 000 pages, cela fonctionne très bien. Elle n'a pas changé d'opérateur et est donc restée chez Orange. De plus, s'il y a souci sur le débit, Orange fait le nécessaire pour que tout se passe bien.

M. Jean-Charles BEAUCHE, communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge souhaite revenir sur la prise en charge du coût d'aménagement en partie privée lors de l'installation de la fibre. Il arrive que la fibre soit passée dans le fourreau de l'ADSL, ceci est valable jusqu'à 20 mètres quand ce n'est pas trop coudé.

On lui a aussi expliqué qu'Orange va jusqu'à la BPI dans la maison, mais que la partie privée en limite de la propriété c'est aux frais de l'utilisateur, les choses vont-elles rester comme cela ou va-t-on rester avec des échecs de production car un câble fibre ne peut être passé dans un fourreau ou il y a déjà un câble.

M. DUCHÉ dit que si le fourreau est en état la fibre passe par cet équipement et sinon l'installation se fera en aérien. M. BEAUCHE répond que ce n'est pas cela le propos.

M. BEAUCHE demande pourquoi il n'est pas autorisé d'utiliser le câble cuivre existant amené à disparaître comme aiguille. M. HADIDA répond que celui-ci connaît bien le sujet et que le réseau

cuivre chez Orange pourra être substitué dès 2030. De façon légale, le cuivre doit rester en place et ne peut être supprimé.

L'ordre du jour est épuisé, M. Nicolas GRAVELLE remercie les Elus d'avoir répondu présents pour ce Comité Syndical et leur souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Le prochain Comité Syndical aura lieu fin janvier 2022.

La séance est levée à 19 h 05